

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND  
M.R.C. DE MASKINONGÉ

### **SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 MAI 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 2 mai 2023, à 19h00. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
Monsieur Philippe Deschesnes, conseiller Siège numéro 2  
Siège numéro 3 VACANT  
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
Siège numéro 6 VACANT

Les membres présents forment le quorum.

#### **A. ADMINISTRATION**

##### **A.1 Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h02 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion. Il y aura une renonciation du délai de 72 heures pour la réception des documents de réunion par les membres présents du conseil pour cette séance.

##### **A.2 Adoption de l'ordre du jour**

90-2023

IL EST PROPOSÉ par Christian Charrette et appuyé par Louise Ferron et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour.

#### **A. ADMINISTRATION**

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Approbation des procès-verbaux
- 4.- Suivi du procès-verbal
- 5.- Correspondance

**B. RESSOURCES FINANCIÈRES**

- 1.- Comptes soumis
- 2.- Mandat à la firme Stéphane Bérard CPA Inc. pour la reddition de comptes finale (PRABAM)
- 3.- Demande de subvention – Programme Jouer pour Jouer
- 4.- Demande de subvention – Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
- 5.- Demande d’autorisation des dépenses pour la bibliothèque municipale

**C. RESSOURCES HUMAINES**

- 1.- Camp de jour 2023 – Embauche d’une animatrice à temps partiel
- 2.- Embauche d’une adjointe administrative

**D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

- 1.- Achat de luminaires intérieurs pour le centre des loisirs

**E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

- 1.- Demande de prix de machineries pour les travaux 2023

**G. GESTION DU TERRITOIRE**

**H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

- 1.- Mandat à la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé pour l’appel d’offres du contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures).

**I. DIVERS**

- 1.- Location de la salle

**J. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**K. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**L. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**A.3 Approbation des procès-verbaux**

91-2023

Les membres du Conseil Municipal ont reçu, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, copie des procès-verbaux à adopter, ils en ont pris connaissance donc dispensent la greffier-trésorier d'en faire la lecture.

1. Il est proposé par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2023.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l’unanimité par les membres du conseil présents.

#### A.4 Suivi du procès-verbal

PVS 07/03	64	Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 616 098 \$ pour le resurfaçage du tronçon 32 – de la route Barthélemy à 2 km au sud	En attente
PVS 07/03	65	Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Dépôt d'un projet pour un plan d'aménagement du parc au terrain des loisirs	Documents envoyés

#### A.5 Correspondance

### B. RESSOURCES FINANCIÈRES

#### B.1 Comptes soumis

92-2023

IL EST PROPOSÉ par Charles Charette appuyé par Christian Charette et il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand approuve les comptes soumis des chèques, au montant de quarante-huit mille cent quarante-six et soixante-dix-neuf sous (48 146.79 \$) et les salaires, les remises ainsi que le régime de retraite des employés pour le mois d'avril au montant de vingt mille quatre cent quarante-quatre et trente et un sous (20 444.31 \$) et en autorise le paiement.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

#### **B.2 Mandat à la firme Stéphane Bérard CPA Inc. pour la reddition de comptes finale (PRABAM)**

93-2023

ATTENDU Qu'il y a eu des travaux d'asphaltage au bureau et garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme PRABAM pour ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité a le devoir de mandater un auditeur externe pour la reddition de comptes finale dans le cadre du programme PRABAM;

IL EST PROPOSÉ Charles Charette, appuyé par Philippe Deschesnes et résolu le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand de mandater la firme comptable Stéphane Bérard CPA Inc. pour la reddition de comptes finale du programme PRABAM dans le cadre des travaux d'asphaltage du bureau et garage municipal.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **B.3 Demande de subvention – Programme Jouer pour Jouer**

94-2023            CONSIDÉRANT qu'un programme de subvention est disponible en matière d'activité physique et de plein air ;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant d'offrir diverses activités sportives pour 6 semaines consécutives aux enfants âgés entre 6 et 12 ans ;

CONSIDÉRANT que la subvention disponible est un remboursement à 100% des achats de matériel jusqu'à concurrence de 500\$ et de 1500\$ afin de payer la ressource humaine ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que le Conseil municipal demande une aide financière dans le programme Jouer pour Jouer pour faire l'achat du matériel.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **B.4 Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)**

95-2023            CONSIDÉRANT qu'un programme de subvention est disponible pour améliorer la qualité de vie des aînés ;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant d'améliorer les infrastructures au Centre des loisirs pour leur plaisir avec l'ajout de nouvelles activités et une mise à niveau des activités actuelles ;

CONSIDÉRANT que la subvention disponible est de 100% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant de faire l'ajout d'un terrain de shuffleboard incluant la préparation du terrain pour la base, un abri pour les joueurs, un terrain de pickleball, une salle de bain extérieure, un système d'éclairage pour les terrains sportifs pour prolonger la période de jeu et l'achat de banc et table pour le repos des joueurs ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Louise Ferron, appuyé par Philippe Deschesnes et il est résolu que le Conseil municipal fasse une demande dans le programme d'infrastructure municipale pour les aînés (PRIMA).

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **B.5 Demande d'autorisation des dépenses pour la bibliothèque municipale**

96-2023      CONSIDÉRANT qu'il y a un budget annuel d'établi;  
IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Charles Charette, et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise et donne le pouvoir au comité de la bibliothèque à dépenser le budget annuel pour la bibliothèque sans autorisation préalable du conseil.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **C. RESSOURCES HUMAINES**

### **C1. Camp de jour 2023 – Embauche d'une animatrice à temps partiel**

97-2023      CONSIDÉRANT qu'il y a un grand nombre d'enfants au camp de jour de l'été 2023;

CONSIDÉRANT les informations reçus par l'animatrice responsable du camp de jour qu'il y a un besoin d'avoir une animatrice en surplus pour le nombre d'enfants présents au camp de jour cette année;

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron, et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise l'embauche d'une animatrice de camp de jour à temps partiel, soit Alexia Lacoursière, à raison de 20 heures par semaine, pour une période de 7 semaines, au salaire en vigueur, sous la responsabilité de l'animatrice responsable du camp de jour.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

### **C.2 Embauche d'une adjointe administrative**

98-2023      CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand a ouvert un poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT que suite à des entrevues réalisées avec Le Groupe CGO dans un premier temps et en compagnie du comité des ressources humaines par la suite, les deux comités recommandent les services de madame Mélanie Daniel-Côté;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a établi les conditions d'embauche selon le document intitulé *Conditions salariales - Entente no. 2023-04 V2* ;

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Daniel-Côté débutera son emploi le 8 mai 2023 ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Charles Charette, appuyée par Philippe Deschesnes et il est résolu

- QUE le conseil municipal engage madame Mélanie Daniel-Côté selon les conditions salariales décrites sur l'entente no. 2023-04 V2;

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **D. RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **D.1 Achat de luminaires intérieurs pour le centre des loisirs**

99-2023

CONSIDÉRANT que plusieurs luminaires à l'intérieur du centre des loisirs sont brisés et non fonctionnels;

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyé par Philippe Deschesnes, et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise l'achat de 13 luminaires intérieurs au prix de 613,60 plus les taxes applicables et que ceux-ci seront éventuellement installés par un professionnel qualifié.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **E. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **F. RÉSEAU ROUTIER TRANSPORT**

### **F.1 Demande de prix de machineries pour les travaux 2023**

100-2023

IL EST PROPOSÉ par Christian Charette, appuyée par Charles Charette et il est résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande des prix à l'heure, des machineries pour effectuer des travaux dans la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand pour l'année 2023 pour tous les entrepreneurs de la région.

L'entrepreneur doit fournir à la municipalité une preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$.

Cette procédure ne constitue pas un appel d'offres et est mise en œuvre uniquement dans le but de connaître les prix de différents entrepreneurs afin d'accorder, au besoin, d'éventuels contrats de gré à gré, et ce, à l'entrepreneur que la Municipalité choisira alors à son entière discrétion. La municipalité de Saint-Léon-le-Grand ne s'engage donc pas à donner de contrat ni à l'entrepreneur ayant le prix le plus bas ni à aucun autre entrepreneur.

L'entrepreneur doit fournir un prix à l'heure pour chaque machinerie, ce prix doit inclure l'opérateur, le transport de la machinerie ainsi que tous les autres frais. La liste de prix devra être reçue au plus tard le 14 juin 2023 au bureau de la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand, sise au 52, rue de la Fabrique, Saint-Léon-Le-Grand, J0K 2W0.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**G. GESTION DU TERRITOIRE**

**H. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

101-2023

**H1. Mandat à la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé pour l'appel d'offres du contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures).**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-Le Grand, et Sainte-Ursule sont regroupées depuis 2014 pour leur contrat de collecte et transport des matières résiduelles (ordures) ;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat vient à échéance au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour se faire, de déléguer une Municipalité responsable, pour la gestion de l'entente, approuver le devis commun, signer le contrat, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres entre les maires et mairesses ainsi que la direction générale de chaque municipalité ont eu lieu.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Christian Charette, appuyé par Louise Ferron et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les membres du Conseil délèguent les pouvoirs de la gestion administrative découlant du regroupement des municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-Le Grand, et Sainte-Ursule pour le service de la collecte et du transport des matières résiduelles (ordures) à la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

QUE tous les membres du Conseil, des municipalités participantes, autorisent la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé à faire la préparation du devis, à demander des soumissions publiques, conformément aux procédures inscrites au Code municipal.

QUE tous les membres du Conseil mandatent maire, mairesse ainsi que la direction générale pour signer tous les documents relatifs au service en commun de la collecte et du transport des matières résiduelles (ordures) des municipalités participantes.

QUE les membres de chaque Conseil acceptent de payer les frais administratifs, comme prévu dans la dernière entente signée.

Madame la mairesse demande le vote

Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents

## **I. DIVERS**

### **I.1 Location de la salle**

102-2023 IL EST PROPOSÉ par Philippe Deschesnes, appuyé par Louise Ferron et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la location de la salle au Centre des femmes l'Héritage pour offrir des cours de danse country à leurs membres tous les jeudis, de 14h à 15h, du 18 mai au 8 juin 2023. Des frais pour le ménage seront facturés si nécessaire.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **J. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **K. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

103-2023 L'ordre du jour étant épuisé Charles Charette propose, appuyé par Louise Ferron et il est résolu de clôturer la séance à 19h35.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Greffier-trésorier par intérim

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse